

Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Jours chômés en 2013

1. Conformément à la règle 32.2)v) du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, les utilisateurs sont informés que les jours où il est prévu que le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ne sera pas ouvert au public pendant l'année 2013 seront, outre les samedis et dimanches, les suivants :

| | |
|----------------|---|
| NOUVEL AN | le mardi 1 ^{er} janvier 2013 le mercredi 2 janvier 2013 |
| PÂQUES | le vendredi 29 mars 2013 le lundi 1 ^{er} avril 2013 |
| ASCENSION | le jeudi 9 mai 2013 |
| PENTECÔTE | le lundi 20 mai 2013 |
| JEÛNE GENEVOIS | le jeudi 5 septembre 2013 |
| EID AL-ADHA | le mardi 15 octobre 2013 |
| NOËL | le mercredi 25 décembre 2013 le jeudi 26 décembre 2013 |
| | 19 juillet 2013 |